

## Table des matières

1	EXCLUSIF // Métro du Grand Paris : les entreprises et les touristes mis à contribution ..	1
2	RER B, CDG Express, Grand Paris... Trop de travaux pour tout finir en 2024 .....	2
3	Transports, Valérie Pécresse aux élus parisiens : « nos destins sont liés ».....	4
4	La RATP prépare la perte de son monopole à Paris .....	4
5	Marne-la-Vallée : la colline de Gibraltar futur phare vert du Grand Paris .....	6
6	Actus franciliennes .....	8
7	Aides des comités d'entreprise : l'exécutif renonce à la taxation.....	8
8	Santé au travail et prévention : le casse-tête des PME .....	9
9	LE FIGARO // L'Assurance-maladie appelle les entreprises à agir contre le mal de dos : <a href="http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/05/20002-20181105ARTFIG00267-l-assurance-maladie-appelle-les-entreprises-a-agir-contre-le-mal-de-dos.php">http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/05/20002-20181105ARTFIG00267-l-assurance-maladie-appelle-les-entreprises-a-agir-contre-le-mal-de-dos.php</a> .....	11
10	Le gouvernement veut relancer les autoroutes ferroviaires .....	11
11	Airbnb assigné en justice par les hôteliers pour «concurrence déloyale» .....	12
12	Carnet de santé numérique : l'exécutif vise 40 millions de dossiers en 5 ans .....	13
13	Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF, s'est exprimé sur la fiscalité écologique, l'assurance-chômage et l'Europe.....	15
14	Chèque énergie, indemnités kilométriques : comment Macron entend calmer la fronde sur les carburants.....	16
15	Les négociations sur le statut cadre relancées fin novembre .....	17
16	Les quatre fédérations hospitalières tirent ensemble la sonnette d'alarme .....	18

### III ILE-DE-FRANCE

#### LES ECHOS – 07/11/2018

#### 1 **EXCLUSIF // Métro du Grand Paris : les entreprises et les touristes mis à contribution**

**Des amendements présentés ce mercredi en commission des Finances à l'Assemblée, prévoient d'augmenter les ressources de la Société du Grand Paris de plus de 100 millions dès l'an prochain. La taxe sur les bureaux va augmenter à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Et une taxe de séjour régionale devrait voir le jour.**

Le gouvernement a donné son feu vert. La Société du Grand Paris (SGP), en charge de la construction des 200 kilomètres de lignes du métro de rocade de la région parisienne, va bien disposer de recettes supplémentaires comme le préconisait, début septembre, le député LR du Val-de-Marne Gilles Carrez dans le [rapport que lui avait commandé l'exécutif](#) sur cette question.

Les coûts du chantier qui atteindront 35 milliards d'euros auxquels s'ajouteront 3,4 milliards d'euros de contributions à la modernisation des réseaux de transport existants n'étaient plus tenables sans cela.

Comme c'est déjà le cas des recettes existantes, les taxes supplémentaires ne seront prélevées qu'en Ile-de-France.

### **130 à 140 millions d'euros supplémentaires dès 2019**

Concrètement, la SGP devrait pouvoir disposer de 130 à 140 millions d'euros supplémentaires dès 2019, qui s'ajouteront à ses recettes actuelles de l'ordre de 530 millions d'euros. Des amendements en ce sens doivent être adoptés ce mercredi en commission des Finances à l'Assemblée nationale. Cosignés par le rapporteur général du budget, le député LREM Joël Giraud, et Gilles Carrez, ils devraient obtenir l'aval du gouvernement, les élus ayant affiné leur copie au terme d'un travail interministériel. Les amendements devraient être votés dès la fin de la semaine prochaine en séance plénière.

Le gouvernement a choisi d'épargner les ménages en faisant porter l'effort principalement sur les entreprises. La taxe sur les bureaux va augmenter de 10 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine où les loyers ont beaucoup augmenté. Dans son rapport, Gilles Carrez expliquait que la taxe sur les bureaux représentait environ 3 % des loyers moyens à Paris et 4 % en première couronne hors Hauts-de-Seine.

### **Parkings commerciaux**

De plus, des avantages accordés à certaines zones des Hauts-de-Seine, qui bénéficient du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) comme Nanterre, vont disparaître. Il est également prévu d'élargir l'assiette de la taxe sur les bureaux aux parkings commerciaux aujourd'hui exemptés. L'ensemble de ces mesures devrait générer 100 à 120 millions d'euros de recettes supplémentaires de taxe sur les bureaux.

S'y ajoutera la création d'une part régionale de taxe de séjour, inspirée de la taxe additionnelle de 10 % que plusieurs départements ont déjà mis en place. Elle devrait être fixée à 15 % pour toute la région (Gilles Carrez avait proposé 30 % initialement) et sera prélevée sur les nuits d'hôtel et les hébergements chez l'habitant par l'intermédiaire de plates-formes type Airbnb.

### **Les ménages épargnés**

La mesure rapporterait 15 à 20 millions l'an prochain et davantage ensuite, l'assiette étant particulièrement dynamique. Pour Gilles Carrez, c'est soutenable dans la mesure où cela reste inférieur à ce que d'autres métropoles européennes pratiquent. En outre, la conjoncture touristique est très bonne.

En revanche, l'exécutif n'a pas validé la proposition de relever la taxe spéciale d'équipement que payent les ménages depuis 2011 (et qui n'a pas été indexée sur l'inflation depuis).

De son côté, la Société du Grand Paris ne fait pas de commentaires sur cette augmentation probable de ses recettes, mais, selon de bons connaisseurs du dossier, cela devrait répondre à ses besoins l'année prochaine. D'autant plus que le « recalage » en cours du calendrier des travaux ne sera terminé qu'au printemps prochain.

**Dominique Malécot**

**LE PARISIEN – 07/11/2018**

**2 RER B, CDG Express, Grand Paris... Trop de travaux pour tout finir en**

## **2024**

**Le réseau SNCF au Nord de Paris croule sous les chantiers à mener d'ici aux Jeux olympiques de 2024. La préfecture de région mène des discussions pour redéfinir le calendrier. Des projets seront retardés.**

Trop de travaux tuent les travaux. A la SNCF, on commence à tirer discrètement la sonnette d'alarme. En cause : la multiplication incroyable des chantiers prévus sur le réseau ferroviaire au Nord de Paris, entre la gare du Nord et Roissy. Cet axe majeur va en effet être fortement sollicité pour les Jeux olympiques de 2024, puisqu'il relie des sites essentiels aux JO (Stade de France, piscine et village olympique à Saint-Denis, et village des médias au Bourget) à Paris et à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Aussi, de très nombreux travaux sur les voies de chemins de fer et les gares du réseau ont été programmés d'ici à 2024. En particulier, la SNCF va devoir rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les gares qui ne le sont pas encore, réaliser [les travaux du CDG Express](#) (liaison directe Roissy-Gare de l'Est), rénover toute la Gare du Nord, créer les interconnexions entre les RER et le futur métro du Grand Paris (un pont géant à Saint-Denis et des correspondances au Bourget ou à Sevran). Le tout sans oublier des travaux essentiels pour les 900 000 usagers quotidiens du RER B : le renouvellement des caténaires, l'entretien des voies et la mise à niveau des quais pour préparer l'arrivée des nouveaux trains MING, à partir de 2025.

### **Définir quelles sont les priorités**

Autant dire que le programme est chargé. « Nous recensons 500 projets à mener de la Gare du Nord à Roissy », a expliqué Patrick Jeantet, PDG de SNCF Réseau, dans le quotidien « Les Echos » la semaine dernière. Soit, au plus fort de la période, en 2021-2023, des travaux « toutes les nuits et tous les week-ends » ! Difficile à tenir... Sans oublier que cette longue liste de travaux aura forcément des conséquences sur le quotidien des lignes, déjà mises à rude épreuve. Le RER B a par exemple été interrompu deux week-ends entiers pendant les vacances scolaires.

L'Etat semble en avoir pris conscience. La semaine dernière, le préfet de région Michel Cadot a présidé une réunion sur ce sujet avec la SNCF, la RATP, Ile-de-France Mobilités, le Groupe ADP (Aéroports de Paris), et la région Hauts-de-France dont les TER sont concernés. L'objet : définir ce qui peut être fait, quelles sont les priorités et s'il y a des projets qui peuvent être décalés. « En gros, tout ce qui n'est pas fait avant 2019, ne verra le jour qu'après la mise en service du CDG express », craint un spécialiste.

### **Le projet du CDG Express critiqué**

De là à dire que la SNCF devra « choisir entre les riches et les handicapés » (entre le CDG Express et son billet à 24 € ou les travaux de mise en accessibilité des gares), il y a qu'un pas que certains proches du dossier franchissent. Une chose est sûre : il va falloir faire des choix.

Du côté des élus communistes à Ile-de-France Mobilités, il est fait : il faut décaler le chantier du CDG Express. Ils présenteront un amendement lors du conseil d'administration d'IDFM ce jeudi, demandant au gouvernement « de reporter la réalisation des travaux nécessaires au projet du CDG Express au-delà de 2025, afin de garantir une bonne exploitation du RER B et de toutes les lignes de transport utilisant le faisceau Paris Nord ».

Selon Jacques Baudrier, élu PCF à Paris et administrateur d'IDFM, le réseau Nord est face à une « potentielle catastrophe ». Opposant au CDG Express, il propose d'accélérer les travaux pour permettre au RER B d'accueillir les nouveaux trains, dont la capacité sera supérieure de 30 %. Un point de vue partagé par l'association Plus de trains, selon qui « les 900 000 usagers du RER B, ligne en souffrance, doivent passer avant le CDG Express ». Michel Cadot, pourrait proposer des pistes pour optimiser le programme, dans les prochains jours.

**Jila Varoquier et Jean-Gabriel Bontinck**

**LE PARISIEN – 07/11/2018**

### **3 Transports, Valérie Pécresse aux élus parisiens : « nos destins sont liés »**

**La présidente de la région Ile-de-France a réuni des élus parisiens de tous bords pour leur rappeler tout ce qu'elle fait pour améliorer les transports dans la capitale.**

« On n'a pas forcément les mêmes idées, cela ne m'empêche pas de dépenser sans compter pour vous ». C'est, peu ou prou, le message qu'a adressé Valérie Pécresse (LR), la présidente de la région et d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), à un aréopage d'élus parisiens conviés pour évoquer la question des transports dans la capitale. Parmi les présents, seulement une poignée d'élus de gauche, et aucun membre de l'exécutif municipal. Pas même le maire adjoint aux Transports, Christophe Najdovski (EELV) qui a trouvé pour prétexte la participation à « une réunion d'échange sur les carrefours à feux »...

Aux côtés de son vice-président Stéphane Beudet, Valérie Pécresse a longuement rappelé les nombreux et colossaux investissements intra-muros financés par IDFM et la région depuis le début de son mandat notamment. La patronne de la région ne s'est pas privée de rappeler à plusieurs reprises que Paris bénéficiait largement de ces investissements.

D'échanges, au final il y en a eu peu. Déjà parce qu'une bonne partie des élus présents ont quitté la salle du conseil régional où se tenait la réunion bien avant la fin. Ensuite parce que les vraies questions, celles qui fâchent, n'ont pas vraiment été abordées. Quelques maires d'arrondissement ont néanmoins pris la parole, comme Florence Berthout (LR, V<sup>e</sup>) qui a fait part de sa « peur de la gratuité dans les transports » tandis que son homologue du XIV<sup>e</sup>, Carine Petit (Génération-s) a quant à elle appelé à « se pencher à nouveau sur la question ». Jean-Pierre Lecoq (LR, VI<sup>e</sup>) a pour sa part dénoncé « les retards incessants sur les projets de prolongement ou de modernisation des lignes de métro » et appelé Valérie Pécresse à être « plus incisive avec la RATP et la SNCF ».

« Cette réunion a pour objectif de nous montrer que nos destins sont liés », a rappelé plusieurs fois Valérie Pécresse. Une tentative d'enterrer la hache de guerre avec Anne Hidalgo et son équipe peut-être... Même si à Paris comme à la région personne ne semble vraiment y croire.

**Ile-de-France : Valérie Pécresse invite les élus de Paris à échanger sur les transports //**  
<http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/ile-de-france-valerie-pecresse-invite-les-elus-de-paris-a-echanger-sur-les-transports-05-11-2018-7935936.php>

**Grégory Plesse**

**LE FIGARO – 06/11/2018**

### **4 La RATP prépare la perte de son monopole à Paris**

**L'entreprise doit se diversifier pour amorcer le virage de la libéralisation des transports publics d'Île-de-France, où elle réalise 80 % de son chiffre d'affaires.**

Discrètement, les autobus parisiens changent de couleur et de marque. Le vert et le blanc de la RATP cèdent la place au bleu et au gris d'Île-de-France Mobilités, bras armé de la région, qui finance et supervise les transports publics. Dans quelques semaines, les premières rames de métro s'afficheront aussi en bleu et gris, d'abord sur la ligne 7 puis au fil des livraisons des nouveaux matériels.

Cette mue est le signe d'une révolution à la RATP. La toute-puissante régie parisienne, en monopole dans la capitale depuis près de soixante-dix ans avec ses bus, ses métros et ses tramways, deviendra dans les prochaines années un prestataire parmi d'autres. Son nom subsistera en petit caractère sur les véhicules, tout comme celui de ses concurrents quand ils remporteront les appels d'offres. Certes, cette libéralisation sera très progressive. La RATP perdra son monopole sur les bus en 2024, sur les tramways en 2029 et, enfin, sur le métro et le RER en 2039.

### **Pas de changement majeur pour les «agents»**

Les nouvelles lignes, en revanche, devanceront l'appel. Dès l'année prochaine, les nouvelles lignes de tramways T9 et T10 donneront lieu à une compétition. Suivront les lignes du Grand Paris Express et celles du réseau de bus de la grande couronne, Optile.

Lorsque la région a manifesté sa volonté d'imposer sa griffe, les dirigeants de la RATP ont d'abord résisté. La marque jouit d'un capital important, historique, même si les habitants d'Île-de-France pestent souvent contre le métro sale et malodorant, les bus bondés... Aujourd'hui, la RATP et son premier client, qui représente 80 % de son chiffre d'affaires, tentent de «construire un chemin ensemble»... Le groupe RATP n'a pas le choix. Il doit se diversifier pour réduire le poids de son contrat avec Île-de-France Mobilités, qui reste pour l'heure son principal client.

Contrairement à la SNCF, la RATP ne connaîtra ni grande réforme ni changement majeur pour ses «agents» dans la perspective de l'ouverture à la concurrence. Établissement public à caractère industriel et commercial (Épic), la régie qui gère le contrat francilien ne sera pas remplacée par une société anonyme. Les agents recrutés au statut conserveront leurs garanties (emploi, santé, retraite). En revanche, la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) qui sera discutée au printemps prévoit que lorsqu'un appel d'offres sera gagné par un concurrent de l'entreprise publique, les agents de la RATP seront automatiquement transférés sans appel au volontariat.

### **Un terrain de jeu étendu à l'international**

Catherine Guillouard, arrivée en août 2017 au poste de PDG de la RATP, a décidé de ralentir le rythme des changements à venir. Elle a reporté à 2025 l'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros (5,5 milliards d'euros en 2017). Élisabeth Borne avant elle avait plutôt fixé le cap à 2020. Un tiers devrait être réalisé hors d'Île-de-France ou sur les «nouvelles mobilités».

L'entreprise parisienne voit loin. Si loin que sa signature publicitaire est désormais libellée en anglais: «Moving towards a better city», traduit en petits caractères par «la ville a de l'avenir». Une manière de placer le groupe sur un terrain de jeu étendu à la France entière et à l'international. Sur un chiffre d'affaires du groupe RATP de 5,5 milliards d'euros en 2017, 800 millions ont été réalisés à l'étranger.

Pour atteindre cet objectif, le groupe compte sur RATP Dev. Cette filiale exploite des réseaux de transports publics en province et à l'étranger, et réalise un tiers de son activité hors de France. Elle doit doubler son chiffre d'affaires d'ici à 2022. La présidente du directoire, Laurence Battle, cite en exemple le contrat de Lorient gagné en janvier face à Keolis, filiale de la SNCF. RATP Dev y pilote désormais les bus et les navettes maritimes, et elle a imposé aux conducteurs des éthylotests antidémarrage après un accident entre deux bus en août.

Le groupe a aussi signé hors de France un contrat de métro automatique à Riyad, en Arabie saoudite. [Avec Keolis, il a décroché au Qatar le métro automatique de Doha et un tramway souterrain dans la ville nouvelle de Lusail.](#)

### **«Villes intelligentes»**

Mais pour étendre son champ d'activités, la RATP cible à présent le marché des «villes intelligentes» - la ville mise à l'heure du développement durable -, estimé à 2200 milliards d'euros en 2025. La RATP s'appuie sur plusieurs réalisations. À Paris, elle a mené des opérations de valorisation immobilière qui densifient l'espace. Dans le XXe arrondissement, sur un ancien dépôt de bus de Lagny Pyrénées,

30.000 m<sup>2</sup> de bureaux surplombent désormais l'atelier de maintenance. Cette opération a permis à la RATP de financer la modernisation du dépôt de bus électriques qui est désormais souterrain.

Une opération identique a été menée porte d'Orléans, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement. Au total, la RATP a prévu de restructurer une dizaine de sites industriels d'ici à 2024. Le groupe a aussi lancé plusieurs projets innovants dans l'énergie. Deux stations de métro de la ligne 14, Porte-de-Clichy et Mairie-de-Saint-Ouen, bientôt prolongées vers le nord, seront chauffées grâce à la géothermie. Sur la ligne 11, la chaleur du tunnel du métro chauffe à 35 % un immeuble de 20 logements... Mais la RATP n'est pas seule sur ce marché: parmi ses concurrents tricolores, Keolis et Transdev, des entreprises à capitaux majoritairement publics.

**RATP : les grands défis d'une entreprise septuagénaire //**

<http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/11/05/20005-20181105ARTFIG00246-ratp-les-grands-defis-d-une-entreprise-septuagenaire.php>

**LE PARISIEN // En attendant les bus électriques, la RATP ressort les vieux diesels du garage :**

<http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/en-attendant-les-bus-electriques-la-ratp-ressort-les-vieux-diesel-du-garage-05-11-2018-7935807.php>

[Valérie Collet](#)

**LE PARISIEN – 06/11/2018**

## **5 Marne-la-Vallée : la colline de Gibraltar futur phare vert du Grand Paris**



**Réalisé avec les déchets des chantiers du Grand Paris Express, ce projet paysager pharaonique, porté par EpaMarne et la région Île-de-France, pourrait démarrer mi-2020 à Champs-sur-Marne.**

La colline de Gibraltar, point de stockage des [déchets du Grand Paris Express](#), pourrait devenir, à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), l'un des grands projets d'aménagement paysager de cette prochaine décennie.

Cette colline paysagère dédiée à la promenade sera érigée à partir des terres des chantiers du supermétro sur un site de 32 ha à Champs-sur-Marne, au nord de l'autoroute A4, à l'est de la Cité Descartes, entre l'étang de la Haute Maison et la D 51.

### **Entre 30 et 70 m de hauteur**

La forme de la colline est encore à l'étude. Elle s'élèvera à une hauteur de 30 à 70 m par rapport au sol. Dans l'hypothèse d'une hauteur médiane de 52 m, elle serait composée de 5 millions de m<sup>3</sup> de déblais. Quant au type de végétation qui la recouvrira, elle dépendra, justement, de sa taille.

En prolongement de ce repère vert du Grand Paris, visible à des kilomètres à la ronde, le projet prévoit d'étendre une trame verte de l'autre côté de l'autoroute A4. Un écopont d'une quarantaine de mètres de largeur franchira l'autoroute entre la D 51 et l'échangeur suivant, à l'est. Interdite aux véhicules à

moteur, cette traversée est pensée pour que les piétons, les cyclistes, la faune et la flore puissent l'utiliser en harmonie.

### **Un « corridor vert » au-dessus de l'autoroute**

« L'objectif est de rétablir la continuité écologique qui existait avant la construction de l'autoroute. Ce corridor vert va permettre à la biodiversité de faire fi de la coupure de l'A4 et de reconnecter les territoires », présente Laurent Girometti, directeur d'EpaMarne.

### **Dix à douze ans de travaux**

Le démarrage des travaux est envisagé pour mi-2020, pour une durée de 10 à 12 ans. L'aménageur EpaMarne et la région Île-de-France, via l'Agence des espaces verts (AEV), propriétaires des terrains concernés, portent le projet. La société autoroutière Sanef est partie prenante pour la maîtrise d'ouvrage de l'écopont.

Les déblais « inertes », c'est-à-dire non pollués, proviendront des chantiers de la Société du Grand Paris. A ce stade du montage, « il est trop tôt pour dresser la liste des maîtres d'ouvrage d'où proviendront les déblais », précise EpaMarne. Mais une chose est sûre : l'apport de terres va générer des recettes. Celles-ci permettront de financer la création de l'écopont. « Selon la hauteur de la colline et donc la quantité de terres valorisées, la traversée sera plus ou moins large. Cela n'engendrera pas un euro de dépenses publiques », assure Jean-Philippe Dugoin-Clément (UDI), vice président au conseil régional en charge de l'écologie et du développement durable.

### **Boisement et sentiers de randonnées**

Concernant les nuisances, Laurent Girometti fait remarquer que « l'emplacement, simple à desservir en bordure d'autoroute, présente une occasion pour ne pas avoir à faire passer les camions pleins de terre par les villes ». Le directeur d'EpaMarne concède qu'« il y aura forcément des phases de défrichage. La colline se placera là où les enjeux écologiques sont les plus faibles. D'autres plantations viendront compenser ».

« Ces terrains sont pollués pour certains et squattés par les Roms pour d'autres. C'est un moyen de reconquérir ce secteur, de le boiser et d'y faire des sentiers de promenade », argumente pour sa part Jean-Philippe Dugoin-Clément. La colline de Gibraltar reste « dans l'esprit du plan vert de la région Île-de-France, un engagement de créer 500 ha de plus sur la mandature, mais nous sommes tout de même au-delà du calendrier », souligne Jean-Philippe Dugoin-Clément.

### **LES ELUS FAVORABLES AU PROJET**

La mairie de Champs-sur-Marne et l'agglomération Paris - Vallée-de-la-Marne ont émis un avis favorable de principe au projet de colline sur des terrains désaffectés ou squattés. « Cette partie de la ville est laissée à l'abandon. Ces bois manquent d'entretien et de gestion. Il y a des bidonvilles, une pollution des sols et un déboisement associés. Ce serait une belle promenade pour compléter le futur pôle aquatique », commente Maud Tallet, la maire de Champs-sur-Marne (PCF) qui tient toutefois à ce que soient précisés un certain nombre de points. Comme la gestion future du site. « Le coût ne peut pas être supporté par la commune ou l'agglomération », prévient l'élue.

Même position favorable du côté du département. « Les enjeux écologiques concernant la préservation de la biodiversité ont bien été pris en compte dans ce projet », souligne Patrick Septiers (UDI), président du conseil départemental seine-et-marnais. Mais gare aux nuisances liées au transport des déchets par camion. « Nous serons très attentifs aux réponses qui devraient être apportées sur ce point dans les prochains mois », ajoute-t-il.

**Julie Olgnot**

6 Actus franciliennes

<p><b>75 PARIS</b> <b>APPEL À PROJET / COUP DE POUCE COMMERCE</b></p> <p>La 2ème édition de l'opération Coup de Pouce Commerce du projet du budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » est lancée. L'inscription est ouverte jusqu'au lundi 4 février 2019. Cet appel à projets concerne les commerçants parisiens, indépendants situés dans les quartiers populaires, dans leurs achats ou leurs travaux d'investissement. Plus d'informations sur : <a href="http://bit.ly/2RzpBIV">http://bit.ly/2RzpBIV</a></p>	<p>une réunion sur les difficultés majeures rencontrées par les entreprises qui démarrent. La réunion est gratuite sur inscription. Plus d'informations sur : <a href="http://bit.ly/2RvGef0">http://bit.ly/2RvGef0</a></p>	<p>aura lieu mercredi 7 novembre de 9h30 à 12h, au Cinéma Le Méliès, 12 Place Jean Jaurès à Montreuil. Plus d'informations sur : <a href="http://cstploration-positive.com/">http://cstploration-positive.com/</a></p>
<p><b>78 YVELINES</b> <b>SQY BUSINESS DAY / TPE, PME ET START-UP</b></p> <p>Jeudi 8 novembre, de 8h à 18h, Saint-Quentin-en-Yvelines organise la troisième édition de sa journée SQY Business Day au Vélodrome national. Elle permet aux grands groupes, donneurs d'ordres publics et privés de rencontrer les PME, TPE et start-up des Yvelines. Plus d'informations sur : <a href="https://sqybusinessday.com/">https://sqybusinessday.com/</a></p>	<p><b>92 HAUTS-DE-SEINE</b> <b>DIGITALISATION DE L'ENTREPRISE / ATELIER</b></p> <p>Mardi 13 novembre, de 9h30 à 11h30, NeuillyLab organise un atelier gratuit sur la digitalisation de l'entreprise. Il répondra aux questions suivantes : quel dispositif digital mettre en place, comment et par où commencer, comment générer des leads sur le digital (les personas, le tunnel de conversion, le contenu de qualité, les réseaux sociaux et l'inbound. Le nombre de place étant limité, une inscription est obligatoire : <a href="http://bit.ly/2RBsf7o">http://bit.ly/2RBsf7o</a></p>	<p><b>94 VAL-DE-MARNE</b> <b>TESTER ET VALIDER LE PROJET / ATELIER</b></p> <p>Lundi 12 novembre, de 13h45 à 16h00, la Cité des métiers du Val-de-Marne tient un atelier gratuit de sa couveuse d'entreprise pour tester et valider un projet de création d'entreprise. Destiné aux projets d'entreprise formalisés et réalistes, il présentera en détail le dispositif « couveuse d'entreprises ». Plus d'informations sur : <a href="http://bit.ly/2RvN6ZQ">http://bit.ly/2RvN6ZQ</a></p>
<p><b>91 ESSONNE</b> <b>TABLE RONDE NOUVEAUX ENTREPRENEURS / CCI</b></p> <p>Jeudi 8 Novembre, de 8h30 à 10h30, la CCI Essonne propose</p>	<p><b>93 SEINE-SAINT-DENIS</b> <b>RENCONTRES DU MOIS DE L'ESS</b></p> <p>Durant le mois de novembre, l'établissement public territorial Est Ensemble tient des réunions, ateliers et conventions sur la thématique de l'économie sociale et solidaire (ESS). Une première conférence intitulée « Territoires à impact positif : quelles alliances pour des territoires durables, solidaires et performants ? »</p>	<p><b>95 VAL-D'OISE</b> <b>POLITIQUE DE LA VILLE 2019 / APPEL À PROJETS</b></p> <p>L'appel à projets Politique de la Ville 2019 du Val-d'Oise est ouvert aux porteurs de projet jusqu'au lundi 10 décembre 2018 (date limite de dépôt est fixée). Les projets candidats doivent s'inscrire dans les orientations du Contrat de Ville, être destinés aux habitants des quartiers prioritaires et mobiliser les publics les plus éloignés. Le détail de l'appel à projet est disponible en ligne : <a href="http://bit.ly/2RyVrfq">http://bit.ly/2RyVrfq</a></p>

**∴ ECONOMIE**

7 Aides des comités d'entreprise : l'exécutif renonce à la taxation

Gérald Darmanin, le ministre des comptes publics, a annoncé que le régime de prélèvement serait supprimé au cours de la navette parlementaire.

Machine arrière toute ! Les avantages et cadeaux accordés par les employeurs à leurs salariés ne seront finalement pas soumis à un nouveau régime de prélèvement obligatoire. Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, l'a annoncé, mardi 6 novembre, sur LCI. Des dispositions allant dans ce sens, élaborées conjointement par des députés et par le gouvernement, avaient été adoptées, le 24 octobre, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019. Elles devraient donc être retirées durant la navette parlementaire. « *Ce que nous souhaitons, ce n'est pas taxer. Il faut arrêter la folie de la taxation* », a justifié M. Darmanin, mardi.

Aujourd'hui, les aides distribuées par les entreprises en faveur des activités sociales et culturelles de leurs personnels (réductions tarifaires pour des voyages, bons d'achat, etc.) sont exonérées de cotisations sociales. A une condition : l'effort financier ainsi consenti ne doit pas se transformer en complément de rémunération. Un dispositif qui se fonde sur des usages, en vigueur depuis des années.

## Flou juridique

Un tel système, qui s'applique, notamment, aux comités d'entreprises (CE), est critiqué, du fait des incertitudes qu'il fait régner : il arrive, en effet, que l'Urssaf inflige des redressements à des patrons, qui avaient attribué ce type de gratifications à leur main-d'œuvre. En outre, les sociétés de petite taille sont peu enclines à offrir de telles prestations – en raison du flou juridique qui prévaut.

C'est pourquoi Paul Christophe, député Union des démocrates et indépendants (UDI) du Nord, avait défendu un amendement au PLFSS 2019 pour « *sécuriser* » ces pratiques ayant cours sur la base d'une tolérance administrative. Son souhait était de les « *pérenniser* » en les codifiant précisément dans la loi. Il entendait aussi donner de la visibilité aux petites et moyennes entreprises (PME), dans l'espoir que celles-ci participent davantage au financement des activités sociales et culturelles de leurs salariés.

Le cadre imaginé par M. Christophe prévoyait que les aides soient assujetties à des cotisations à partir d'un certain seuil, variable suivant les cas : par exemple 331 euros par an et par personne, pour « *l'exercice d'activité sportive* », pour « *l'accès aux biens et prestations culturels ou au titre d'aides aux vacances* » (le montant pouvant aller jusqu'au double en fonction du nombre d'enfants). M. Darmanin avait complété le dispositif (par le biais d'un sous-amendement) en y incluant les chèques-vacances dans les entreprises de plus de cinquante personnes.

Déjà critiquées par plusieurs députés de centre droit et de droite, lors des débats au Palais-Bourbon, ces dispositions ont déclenché une levée de boucliers des syndicats. Tous ont dénoncé une attaque inacceptable contre les droits et le pouvoir d'achat des salariés. M. Christophe s'est défendu de vouloir léser quiconque, assurant que la mesure serait retravaillée au cours de l'examen du PLFSS devant les deux chambres du Parlement, de manière à s'assurer qu'elle ne fasse aucun perdant. Au final, le projet est donc enterré. Sans doute dans le souci de ne pas ouvrir un front supplémentaire, alors même qu'une mobilisation se prépare, le 17 novembre, contre la flambée du prix des carburants (provoquée, en partie, par le relèvement de la fiscalité écologique).

Par [Bertrand Bissuel](#)

## LES ECHOS – 07/11/2018

### **8 Santé au travail et prévention : le casse-tête des PME**

**Les entreprises envisagent majoritairement la santé au travail comme une contrainte et un coût. Certaines parviennent pourtant à en faire un atout pour l'intégrer à leur stratégie.**

La santé au travail est décidément au centre de toutes les attentions. Après le rapport parlementaire rendu au gouvernement qui propose une refonte du système (voir ci-dessous l'interview de Charlotte Lecocq), c'est la [Cour des comptes qui préconise un renforcement des sanctions](#) pour les entreprises

« sinistrogènes ». Sur le terrain, le constat n'est, en effet, pas très favorable notamment pour les PME. L'enquête sur les conditions de travail menée en 2015 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie au travail, Eurofound, montre par exemple que, à l'inverse de l'ensemble des pays européens, la situation a tendance à se dégrader depuis 2005.

## Le document unique

« *Notre métier consiste à faire comprendre que la santé au travail ne doit pas être une contrainte et il est vrai que ce n'est pas facile* », reconnaît Patrick Bardet, ingénieur-conseil au sein de la Carsat Aquitaine, qui est un organisme de Sécurité sociale de la Caisse d'assurance-retraite et de la santé au travail, et joue le rôle d'assureur des risques professionnels.

Sur le terrain, « *la pratique préventive est très faible. La plupart des entreprises s'intéressent à la sécurité après les accidents pour prendre des mesures correctives* », confirme Régine Danet, qui réalise du conseil pour les entreprises. Elles sont pourtant incitées à s'engager dans la prévention à travers le document unique d'évaluation des risques (DUER). « *Dans la réalité c'est une usine à gaz, que les PME remplissent en se faisant aider mais qu'elles ont ensuite bien du mal à faire vivre* », dénonce la députée Charlotte Lecocq.

## Médecin du travail

Les PME sont souvent désarmées devant la complexité de la réglementation et moins outillées que les grands groupes. Le rapport Lecocq décrit un paysage marqué par l'hétérogénéité, selon les territoires, une offre peu lisible et une confusion entre les rôles des différents acteurs. « *On nous confond souvent avec l'Inspection du travail* », reconnaît Patrick Bardet. La structure, qui emploie une trentaine de contrôleurs sécurité, travaille sur un territoire dans lequel on dénombre 120.000 entreprises.

« *L'offre pour des audits existe, mais c'est l'accompagnement qui pêche* », insiste Régine Danet. Pourtant quelques contre-exemples existent. A l'image du Groupe Imprim, une imprimerie familiale bordelaise, qui a bénéficié de l'aide du médecin du travail. « *Il nous suit et nous conseille depuis des années en venant régulièrement sur place* », insiste Laurent Rousseil, le [PDG](#).

## Savoir dire non

[La boucherie industrielle familiale bretonne Fantou en fait une préoccupation quotidienne et connaît une croissance régulière](#). « *Au-delà des équipements de sécurité, le plus important reste la visibilité que chacun a de son travail. Si une commande supplémentaire arrive, le commercial demande d'abord au service production si on peut le faire. Certes nous sommes réactifs mais il faut aussi savoir dire non* », insiste Yves Fantou.

L'autre enjeu reste d'arriver à partager le sujet avec l'ensemble des salariés. En 2016, la société Adam, qui fabrique des caisses en bois pour le vin et les spiritueux, a bâti une nouvelle usine. [L'ensemble des salariés a participé à l'élaboration du nouveau processus de fabrication](#). Conséquence, dans ces trois entreprises le turnover est réduit au minimum. Un enjeu devenu crucial particulièrement dans la boucherie. « *Dans les PME, tout repose sur l'engagement personnel du dirigeant* », confirme René Schild, président de l'AINF, la plus ancienne association de prévention des risques professionnels.

## Accidents de circulation

S'adapter suppose des efforts, prévient Yves Fantou : « *Les organisations humaines sont complexes et pas forcément modélisables. Les solutions ne peuvent pas parvenir de l'extérieur, mais de l'entreprise elle-même.* » Le conseil est pourtant parfois utile. Comme dans le cas de la société bordelaise [GT Location, qui a pourtant misé depuis des années sur la participation des salariés](#). L'entreprise de 2.000 personnes, spécialiste de la location de camions avec chauffeur, a eu besoin d'un consultant pour comprendre la hausse du nombre d'accidents de la circulation.

Le sujet est sensible dans les entreprises de transport, mais il y avait un écart entre la politique sécurité officiellement préconisée et la réalité du terrain dans les filiales. Les chauffeurs se faisant rares, les périodes de formation des nouveaux salariés étaient parfois sacrifiées pour leur mettre rapidement un volant dans les mains. « *L'audit nous a ouvert les yeux sur la nécessité d'une implication à tous les niveaux de l'entreprise qui n'était pas assez formalisée* », reconnaît Maxime Delattre, le responsable hygiène sécurité environnement de GT Location.

**INTERVIEW // Charlotte Lecocq, : « L'enjeu est d'instaurer un guichet unique pour une offre homogène sur l'ensemble du territoire » // <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0600027647733-charlotte-lecocq-lenjeu-est-dinstaurer-un-guichet-unique-pour-une-offre-homogene-sur-lensemble-du-territoire-2219734.php>**

9 **[LE FIGARO // L'Assurance-maladie appelle les entreprises à agir contre le mal de dos : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/05/20002-20181105ARTFIG00267-l-assurance-maladie-appelle-les-entreprises-a-agir-contre-le-mal-de-dos.php>](http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/05/20002-20181105ARTFIG00267-l-assurance-maladie-appelle-les-entreprises-a-agir-contre-le-mal-de-dos)**

Frank Niedercorn

## **::: ENTREPRISES**

**LES ECHOS – 07/11/2018**

### **10 Le gouvernement veut relancer les autoroutes ferroviaires**

**A pleine charge, la nouvelle liaison entre Calais et Orbassano, près de Turin en Italie, permettra de transférer 31.000 camions de la route vers le rail chaque année.**

Les pouvoirs publics s'efforcent de rattraper le retard pris dans le développement des autoroutes ferroviaires, [annoncées depuis une décennie](#) comme une arme de reconquête du rail face aux camions pour le transport de marchandises. La ministre des Transports, Elizabeth Borne, et Guillaume Pepy, le patron de la SNCF, ont inauguré mardi à Calais le lancement d'une nouvelle ligne entre le port de la ville et Orbassano, dans la banlieue de Turin.

Longue de 1.150 kilomètres, elle assure pour l'instant cinq allers et retours par semaine. Cette fréquence doit passer à deux allers et retours quotidiens à partir de septembre 2019, le calendrier initial ayant pris du retard en raison des grèves du printemps dernier. Avec une capacité de 40 remorques par train, cela permettra à cette échéance le transfert de 31.000 camions de la route vers le rail, soit une économie de 37.200 tonnes de CO2.

#### **Hub logistique**

C'est la quatrième ligne de ferroutage en France, la deuxième à Calais. VIIA, l'opérateur chargé de la commercialisation des autoroutes ferroviaires au sein du pôle logistique de la SNCF, avait mis en service la première entre Calais et Le Boulou, à la frontière franco-espagnole, en mars 2016. Elle fut interrompue moins de cinq mois plus tard en raison des dégradations commises sur les trains par les migrants cherchant à rejoindre l'Angleterre.

Après la pose de clôtures le long des voies ferrées, VIIA a relancé l'exploitation de cette ligne en février 2017. Elle a transporté plus de 6.500 unités l'année dernière avec un taux de remplissage de 70 %. Pour Natacha Bouchart, maire de Calais, cette deuxième ligne conforte ce port comme « *un véritable hub logistique en plein développement* ».

#### **Des sillons réservés**

Une autre, en partenariat avec les chemins de fer luxembourgeois, relie depuis 2007 Bettembourg - au Luxembourg - au Boulou (1.045 km de trajet), avec trois allers et retours par jour. L'année dernière, les trois lignes existantes ont transporté 106.747 unités (semi-remorques, caisses mobiles ou conteneurs), l'équivalent d'une file de 10 kilomètres de camions chaque jour pour une économie de 75.000 tonnes d'émission de CO2. Dans 90 % des cas, les trains affichent moins de deux heures de retard, un score de ponctualité jugé élevé dans l'univers du fret ferroviaire. De fait, ils bénéficient de créneaux de circulation sur le réseau réservés.

« Cette nouvelle ligne permet de constituer un véritable réseau d'autoroute ferroviaire, qui va se développer », a déclaré Guillaume Pepy. Il a rappelé que la SNCF a investi pour cette ligne 40 millions d'euros dans les wagons. Le fonctionnement a également été optimisé. Le système de transbordement créé par l'équipementier Lohr ne nécessite plus de grues, car le train pivote sur lui-même pour faciliter le chargement et le déchargement des semi-remorques, ce qui limite la rupture de charge et ne nécessite pas de matériel spécifique pour les transporteurs.

Le patron de la SNCF a aussi annoncé que la ligne Calais-Le Boulou ferait un arrêt à Mâcon à partir de décembre prochain. Calais-Mâcon devrait devenir une 5<sup>e</sup> ligne à terme. Par ailleurs, VIIA étudie la création d'une autre autoroute ferroviaire entre Paris et Barcelone. « Nous pouvons conquérir entre 12 et 15 % des volumes routiers sur un axe donné », a indiqué son président, Thierry Le Guilloux.

**Le transport maritime se pose en alternative au tout camion // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0600096407269-le-transport-maritime-se-pose-en-alternative-au-tout-camion-2219446.php>**

**Nicole Buyse**

**LE FIGARO – 06/11/2018**

## **11 Airbnb assigné en justice par les hôteliers pour « concurrence déloyale »**

**INFO LE FIGARO - L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie accuse la plateforme de location de violer la réglementation en ne supprimant pas de son site les annonces illégales et ainsi de s'approprier illégalement sa clientèle, selon une assignation que s'est procurée Le Figaro.**

Après la mairie de Paris, c'est au tour des hôteliers d'assigner Airbnb en justice. Le motif? Le principal syndicat professionnel du secteur accuse la plateforme de location de « concurrence déloyale ». L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) estime que « le non-respect de la réglementation par Airbnb a pour effet une appropriation illicite de clientèle » au détriment des hôteliers, selon l'assignation que *Le Figaro* s'est procurée. « Airbnb traîne des pieds et saisit toutes opportunités pour interpréter à sa façon la loi, déplore Laurent Duc, président d'Umih Hôtellerie française. La plateforme se contente de retirer les offres au delà des 120 jours autorisés dans seulement quatre arrondissements de Paris. C'est scandaleux. Ils font ce qu'ils veulent des textes. Même la mairie de Paris vient de les attaquer ».

« Nous n'avons pas encore reçu les détails de cette assignation mais nous ne sommes pas surpris de cette nouvelle tentative des lobbies hôteliers français, qui suit une longue série d'actions en justice, toutes infructueuses, répond Airbnb, contacté par *Le Figaro*. Les lobbies hôteliers continuent à protéger leurs intérêts et à tenter de restreindre les droits des Français de bénéficier également du tourisme ».

Pour motiver son action, le syndicat pointe du doigt les annonces pour lesquelles les hôtes n'ont pas demandé à la mairie un numéro d'enregistrement, ont dépassé le seuil maximal des 120 jours par an ou ont vu leur logement sous-loué illégalement et qu'Airbnb n'a pas retirées de son site. « Ce non-respect de la réglementation est parfaitement assumé par Airbnb car sur son propre site Internet, elle reconnaît expressément ne procéder à la désactivation des annonces que pour les quatre premiers

arrondissements de Paris», peut-on lire dans l'assignation. [Dans le cadre d'une convention signée l'été dernier avec le gouvernement](#), Airbnb et d'autres plateformes de location touristiques se sont engagées à appliquer ce système de blocage à tous les arrondissements dès janvier prochain. Surtout, [la loi logement prévoit de sanctionner, outre les propriétaires, les plateformes qui ne supprimeront pas les annonces illégales](#). Elles risquent une amende comprise entre 10.000 et 50.000 euros.

### Une indemnité symbolique de 143 euros

Les hôteliers s'appuient également sur une décision de justice datant de février dernier [où Airbnb a été reconnue responsable de ne pas avoir supprimé une annonce de sous-location illégale](#). «Si Airbnb n'avait pas violé ses obligations légales dans cette annonce, sept hôtels situés à proximité auraient pu potentiellement louer une chambre aux voyageurs qui ont séjourné dans le logement sous-loué illégalement», explique l'Umih qui affirme que six de ces sept hôtels sont d'ailleurs moins chers que le prix de la nuitée demandé par le locataire (143 euros). Enfin, les hôteliers dénoncent «les acteurs qui font du meublé de tourisme à des fins commerciales sans supporter les risques inhérents à cette activité» tout en bénéficiant «d'avantages concurrentiels».

L'audience se tiendra le 14 février 2019 devant le Tribunal de commerce de Paris. «Ne pouvant pas être à même d'obtenir une réparation en lieu et place de ses membres, l'Umih ne réclame que 143 euros (le prix de la nuitée dans l'affaire de la sous-location illégale de février dernier) de préjudice moral à titre symbolique. «L'Umih mène cette action pour les hôteliers. Si la concurrence déloyale est reconnue, tous les hôteliers seront en droit d'obtenir réparation. C'est un enjeu à plusieurs milliards d'euros», prévient Me Jonathan Bellaïche, avocat de l'Umih.

[Guillaume Errard](#) et [Mathilde Visseyrias](#)

## ☐ SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 07/11/2018

### **12 Carnet de santé numérique : l'exécutif vise 40 millions de dossiers en 5 ans**

**VIDÉO - Gratuit, confidentiel et basé sur le volontariat, le dossier médical partagé centralise les données médicales des patients.**

Après quinze ans d'atermoiements, [chaque Français peut désormais ouvrir son dossier médical partagé \(DMP\)](#). Lancé mardi par Agnès Buzyn et Nicolas Revel, le directeur général de l'Assurance-maladie, ce carnet de santé numérique centralise toutes les données médicales du patient: examens de labo, radios, traitements médicamenteux, allergies, comptes rendus d'hospitalisation. «Maintes fois annoncé, maintes fois repoussé», le DMP «doit devenir demain une évidence pour tous les Français, comme l'est devenue la carte Vitale», a déclaré la ministre de la Santé, affirmant que c'est un outil «indispensable à la médecine de demain».

De fait, le DMP permet une meilleure prise en charge et un gain de temps précieux, en particulier en cas de passage aux urgences. «C'est très important de pouvoir accéder aux informations médicales la nuit, à 3 heures du matin, le dimanche, afin qu'on puisse bien comprendre ce qui se passe et bien orienter le patient», confirme Éric Lecarpentier, le directeur médical du Samu 94 et Smur de l'hôpital Henri-Mondor. De quoi éviter des cas comme celui de Fabienne, 57 ans, dont l'allergie aux sulfamides, un antibiotique, a failli lui coûter la vie après une opération. «Je savais que j'étais allergique à un médicament mais ne me souvenais plus lequel, alors l'anesthésiste a supposé qu'il s'agissait de la pénicilline», se rappelle-t-elle.

Éviter ce type d'incident, mais aussi les interactions médicamenteuses dangereuses ou les actes redondants et inutiles est la vocation du DMP, également censé favoriser la coopération entre les professionnels de santé. «Un de mes confrères vient de partir en retraite sans successeur. Il laisse 1500

dossiers patients que je vais éplucher un par un pour les rentrer dans mon ordinateur le samedi soir ou le dimanche. Avec le DMP, ce sera tellement plus simple», souligne Jean-Michel Lemette, généraliste à Amboise.

«C'est un jour à marquer d'une pierre blanche, se félicite Alain-Michel Ceretti, le président de France Assos Santé, représentant 80 associations de patients. Alors que l'on peut commander un billet de TGV sur Internet ou consulter ses comptes bancaires sur son smartphone, il était grand temps de pouvoir accéder facilement à ses propres informations de santé.» Si le DMP est utile pour les patients et les médecins, il conduira l'Assurance-maladie à faire des économies.

«Cela devrait permettre d'éviter de doubler certains examens, mais nous n'avons pas chiffré d'économies», répond Nicolas Revel, pour qui les économies permettront de financer «les dépenses en forte croissance liées aux nouveaux traitements pour des pathologies lourdes». Par exemple, [l'immunothérapie pour le traitement des cancers](#).

## **Mobiliser les médecins**

Pour ne pas reconduire les échecs du passé, le gouvernement a inversé la logique. Alors que par le passé tout passait par le médecin, cette fois c'est le patient qui est au cœur du dispositif. Il peut ouvrir son DMP lui-même sur Internet (sur le site [dmp.fr](#)) ou avec l'aide du pharmacien qui sera rémunéré par la Sécu un euro pour chaque dossier ouvert. Cela devrait permettre une généralisation rapide. «Alors qu'il n'y a eu que 500.000 dossiers ouverts en douze ans, nous sommes actuellement à 80.000 ouvertures de dossiers par semaine», se réjouit Nicolas Revel, dont l'objectif est d'atteindre 40 millions de DMP ouverts en cinq ans. À côté de cet effet masse, Nicolas Revel entend aussi rendre le DMP utile dès son ouverture. «Dès le lendemain de l'ouverture du dossier, nous injectons automatiquement deux années de prescriptions médicales», indique-t-il. Et ce, pour amorcer la dynamique.

Bien sûr, il faudra que les professionnels de santé jouent le jeu et alimentent régulièrement chaque DMP. En particulier que le médecin traitant mette à jour le «volet médical de synthèse», un résumé des informations les plus importantes. Reste à savoir si les médecins, déjà surchargés de tâches administratives, prendront le temps de le faire... C'est le pari. Mais Nicolas Revel se dit confiant, après l'accord signé début octobre entre la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam) et l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS), qui regroupe une vingtaine de syndicats. Non sans souligner que les médecins sont rémunérés par la Sécu pour remplir le volet médical de synthèse.

## **Agenda**

### **9 novembre 2018**

Lancement d'une vaste campagne nationale de communication et d'information baptisée «DMP, la mémoire de votre santé», pour tenir l'objectif d'ouvrir 40 millions de comptes en cinq ans (contre 1,9 million ouverts durant la phase d'expérimentation, au 30 octobre)

### **Printemps 2019**

- Ajout d'un espace réservé à la fin de vie
- Notification au patient d'un accès en cas d'urgence à son DMP
- Mise en ligne d'une nouvelle appli mobile et connexion simplifiée grâce à la sauvegarde de son identifiant

### **Été 2019**

Lancement des expérimentations de la consultation du DMP sans carte de professionnel de santé (CPS) dans les établissements de santé

## De 2020 à 2022

- Ajout d'un carnet de vaccination dans le DMP
- Alimentation du DMP par des objets connectés
- Utilisation de l'appli carte Vitale pour simplifier les conditions de création et d'accès au DMP
- Ajout de données structurées dans le DMP

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/06/20002-20181106ARTFIG00266-carnet-de-sante-numerique-l-executif-vise-40millions-de-dossiers-en-5-ans.php>

**Carnet de santé numérique : les réponses aux questions que vous vous posez //**  
<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/06/20002-20181106ARTFIG00218-les-10-questions-que-les-francais-se-posent-sur-le-carnet-de-sante-numerique.php>

[Marie-Cécile Renault](#)

## ∴ SOCIAL

FRANCEINFO – 05/11/2018

### **13 Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF, s'est exprimé sur la fiscalité écologique, l'assurance-chômage et l'Europe**



**Invité de Jean-Paul Chapel dans " :l'éco", Geoffroy Roux de Bézieux, Président du Mouvement des entreprises de France, est venu parler de la fiscalité écologique, de l'assurance-chômage et de l'Europe.**

"Le Medef est favorable à une fiscalité écologique mesurée et prévisible. Il faut passer la transition écologique mais à condition que les choses soient annoncées à l'avance pour que les entreprises puissent adapter leurs systèmes de production" déclare Geoffroy Roux de Bézieux, Président du Medef sur la hausse des taxes du carburant.

La question AFP : "Quelles sont vos pistes pour réduire le déficit de l'assurance-chômage ?" Geoffroy Roux de Bézieux répond : "On prend le problème par le retour à l'emploi : quelles sont les bonnes mesures pour inciter les demandeurs d'emploi à retravailler plus vite et pour les former ? Si on avait un chômage à 4%, il n'y aurait probablement pas de dette. 15% des demandeurs d'emploi sont en formation comparé à 30% en Allemagne. Ce qui est important c'est que, quand il est au chômage, il soit vite mis en formation. Il y a des métiers qui recrutent. Plus de 400 000 emplois sont non pourvus. Il faut adapter les formations et les recherches d'emploi aux métiers qui recrutent."

Sur l'Europe : "Tout part du règne du dollar qui est la monnaie d'échange internationale. A moyen terme, il faut absolument que l'euro devienne une alternative au dollar. Il faut plus d'Europe et plus d'intégration économique. Les français et ceux qui sont contre l'Europe doivent comprendre qu'on sera mieux protégé

par une Europe plus forte qui puisse être capable de faire le bras de fer et la guerre commerciale.". Le Président du Medef se lance dans la campagne pour les européenne : "On va lancer une campagne qui s'appelle "Merci l'Europe". On va faire parler nos salariés et entrepreneurs pour que les français comprennent que l'Europe a certes des défauts, mais elle a apporté, depuis 30 ans, de la prospérité."

**REPLAY :** [https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/franceinfo/l-eco/video-geoffroy-roux-de-bezieux-va-faire-campagne-pour-l-europe-l-europe-a-certains-des-defauts-mais-elle-a-apporte-depuis-30-ans-la-prosperite\\_3019783.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/franceinfo/l-eco/video-geoffroy-roux-de-bezieux-va-faire-campagne-pour-l-europe-l-europe-a-certains-des-defauts-mais-elle-a-apporte-depuis-30-ans-la-prosperite_3019783.html)

**LES ECHOS – 07/11/2018**

## **14 Chèque énergie, indemnités kilométriques : comment Macron entend calmer la fronde sur les carburants**

**Le chef de l'Etat veut renforcer le chèque énergie pour les ménages modestes et revoir l'indemnité kilométrique pour les personnes habitant loin de leur lieu de travail. La marge de manoeuvre budgétaire est toutefois étroite.**

Il s'agit de faire en sorte que le gilet jaune retrouve vite la boîte à gant. A quelque dix jours de la manifestation prévue le 17 novembre pour contester [la flambée de la facture aux stations-service](#), Emmanuel Macron est monté au créneau mardi pour tenter de calmer cette fronde fiscale. « *Le gouvernement ne se trompe pas* », mais « *il faut aider nos citoyens les plus modestes qui n'ont pas le choix* », [a expliqué sur Europe 1 le chef de l'Etat](#) .

La marge de manoeuvre est étroite. Avec un [déficit attendu à 2,8 % du PIB l'an prochain](#), l'enveloppe budgétaire disponible pour atténuer le choc fiscal pour les ménages les plus modestes n'est pas infinie. « *Cela se comptera plus en centaines de millions d'euros qu'en dizaines* », veut croire une parlementaire influente de la majorité.

Il n'existe pas de recette miracle qui permettrait à la fois de toucher les travailleurs appartenant aux classes moyennes et les ménages les plus modestes, les deux catégories que le gouvernement entend soutenir. Les premiers « *seront aidés quand ils habitent loin de leur lieu de travail, tandis que nous avons choisi de concentrer nos efforts sur le chauffage pour les populations les plus modestes* », a expliqué Gilles Le Gendre, président du groupe LREM à l'Assemblée nationale. Avec le risque que certaines personnes navigant entre ces deux catégories soient oubliées.

### **Revoir l'indemnité kilométrique**

Pour les travailleurs, Emmanuel Macron a redit que [l'aide mensuelle de 20 euros par mois mise en place par les Hauts-de-France](#) sous conditions de ressources serait défiscalisée par l'Etat. « *Il faut qu'on puisse généraliser cela* », a ajouté le président, même s'il est difficile pour le moment de trouver un système équivalent ailleurs en France. Par ailleurs, le chef de l'Etat dit vouloir « *travailler avec les collectivités locales, les employeurs, intelligemment* » pour aider les personnes faisant chaque jour plus de 30 ou 40 kilomètres. [Une proposition accueillie très fraîchement](#) par les intéressés.

Du coup, le gouvernement travaille sur un autre levier, à savoir une réforme de l'indemnité kilométrique, qui permet de déduire les frais de transport des revenus imposables. « *Aujourd'hui, environ 5 millions de personnes bénéficient de ce dispositif, des salariés comme des travailleurs indépendants. Nous réfléchissons à modifier le barème pour le rendre plus avantageux pour les classes moyennes. L'autre solution à l'étude serait de « verdir » ce barème, en avantageant les véhicules émettant moins de CO2* », explique Bénédicte Peyrol, [chef de file](#) du groupe LREM à la commission des finances de l'Assemblée.

**Les pistes pour le « chèque énergie »**

Concernant les plus modestes, Emmanuel Macron a annoncé [vouloir regarder « comment on peut améliorer le chèque énergie »](#) . Le dispositif est tout neuf et remplace les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité en vigueur depuis 2005. Chacun des 3,7 millions de ménages concernés peut recevoir un chèque compris entre 48 et 227 euros par an. La moyenne était de 150 euros cette année. Et le gouvernement a déjà prévu de le relever à 200 euros en 2019.

Problème : le dispositif est « *très technocratique* » aux yeux du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin. « *Vous recevez un chèque, mais c'est un chèque que vous ne pouvez pas encaisser, c'est un chèque que vous devez déduire de votre tarification* » sur toutes les énergies (électricité, gaz, bois, fioul...), a-t-il critiqué sur LCI.

Deux pistes sont à l'étude. Le gouvernement réfléchit à élargir le nombre de bénéficiaires, en « *aidant des gens imposables* », comme l'a expliqué Gérard Darmanin. Aujourd'hui, pour un couple avec deux enfants, il faut gagner moins de 16.170 euros par an pour en bénéficier. « *L'autre piste serait d'augmenter encore le chèque pour les bénéficiaires actuels* », estime une source parlementaire.

**Transports des salariés : les employeurs s'estiment déjà largement mis à contribution //** <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0600096241749-transports-des-salaries-les-employeurs-estiment-deja-largement-mis-a-contribution-2219458.php>

**Prix des carburants : le « niet » des régions à Macron //** <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0600096486706-prix-des-carburants-le-niet-des-regions-a-macron-2219467.php>

**Renaud Honoré et Véronique Le Billon**

**LE FIGARO – 06/11/2018**

## **15 Les négociations sur le statut cadre relancées fin novembre**

**D'après l'accord sur les retraites de 2015, les partenaires sociaux doivent s'entendre d'ici la fin de l'année.**

Non seulement [la négociation sur le statut cadre](#) joue l'Arlésienne, mais en plus les syndicats ont du mal à s'entendre sur la méthode à utiliser pour faire pression sur le patronat et l'inciter à revenir à la table des discussions. Alors que les cinq organisations syndicales (CFTC, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ont publié le 18 octobre un communiqué commun dans lequel elles exigeaient l'organisation rapide d'une réunion de négociation plénière, la CFDT et la CFTC se sont désolidarisées, ce lundi, d'une conférence de presse organisée par les trois autres. La centrale progressiste de Laurent Berger indique qu'elle avait décliné l'invitation dès le départ. Idem du côté de la CFTC, où Pascale Coton, vice-présidente, estime pour sa part que «ce rendez-vous était prématuré» : «Nous n'allons pas prendre de positions a priori ou de principe tant que nous ne savons pas où la concertation va nous mener. Les négociations vont reprendre dès que nous nous serons accordés sur un calendrier.»

[Alors que les échanges entre les partenaires sociaux étaient au point mort depuis le 13 mars](#), le Medef a engagé ces deux dernières semaines des rencontres bilatérales et a adressé un calendrier partagé en ligne (doodle) aux syndicats, avec plusieurs propositions de dates. Une réunion plénière pourrait se tenir fin novembre.

### **Convention de 1947**

[L'élection en juillet à la tête de l'organisation patronale de Geoffroy Roux de Bézieux](#), qui s'intéresse peu à ce sujet, n'a rien arrangé. Tout comme le changement de chef de file patronal mi-septembre pour mener ces discussions, avec la nomination de Michel Guilbaud, directeur général du Medef.

«Il y a urgence à mener cette négociation loyalement et fidèlement à ce qui a été acté dans l'accord du 30 octobre 2015, autrement il n'y a plus de confiance», relève Gérard Mardiné, de la CFE-CGC. L'accord de 2015 sur les retraites complémentaires, qui a entériné la fusion au 1er janvier 2019 des régimes Agirc (cadres) et Arrco (tous salariés), prévoyait explicitement de redéterminer le statut cadre d'ici fin 2018. Et ce au motif que la notion d'encadrement n'est pas définie dans le Code du travail.

Ses contours reposent en effet essentiellement sur la convention fondatrice de l'Agirc en 1947 qui en liste les bénéficiaires automatiques, puis sur un accord interprofessionnel datant de 1983. «Or en trente-cinq ans, le paysage social et économique a considérablement changé», pointe Philippe Pihet, de FO. «Les exigences des entreprises, tant en termes de compétences que de charges de travail, sont croissantes, et en échange elles ne donnent rien, ce qui entraîne une désaffection des salariés pour le statut cadre», souligne pour sa part Marie-José Kotlicki, de la CGT.

Les organisations syndicales ont déjà avancé plusieurs critères définissant la notion d'encadrement. Ceux-ci portent essentiellement sur la qualification, l'autonomie et les responsabilités exercées. Elles réclament une définition nationale de l'encadrement interprofessionnelle. Or le Medef verrait d'un mauvais œil que celle-ci se substitue aux accords de branches et redoute le coût que cette évolution pourrait engendrer.

[Corinne Caillaud](#)

## LES ECHOS – 07/11/2018

### **16 Les quatre fédérations hospitalières tirent ensemble la sonnette d'alarme**

**[Les quatre fédérations hospitalières ont réclamé ce mardi une hausse des tarifs, le dégel des crédits et le renoncement à la réforme des transports sanitaires.](#)**

L'adversité les a rapprochées. Les quatre fédérations hospitalières ont uni leurs voix pour critiquer la politique du gouvernement et appeler à l'aide, ce mardi, lors d'une conférence de presse. Il y avait là le secteur public, représenté par la FHF, le privé avec la FHP, la Fehap pour le privé non lucratif et Unicancer pour les centres de lutte contre le cancer. « *Nos établissements sont à genoux, ou ont au moins un genou à terre* », a alerté Frédéric Valletoux, le président de la FHF.

[Les déficits des hôpitaux sont de nouveau menaçants](#) cette année : ils sont attendus entre 1,1 et 1,3 milliard d'euros dans le public, 150 millions d'euros dans le privé - avec 50 cliniques disparues en cinq ans et 5 liquidations judiciaires cet été -, 70 millions dans le privé non lucratif et 5 à 10 millions dans les centres contre le cancer. Depuis quelques années, les économies dans la santé se font au détriment de l'équilibre budgétaire des établissements de soins et de leur capacité d'investissement.

#### **Dégel des crédits et hausse des tarifs**

« *Nous sommes républicains et légalistes, nous n'allons pas défiler dans la rue* », a souligné Frédéric Valletoux. Les quatre fédérations vont plutôt demander audience au président de la République ou au Premier ministre. Avec deux revendications financières à court terme : le dégel total des crédits hospitaliers mis en réserve pour 2018, soit 415 millions d'euros et une augmentation de 1 % des tarifs régulés des établissements en 2019.

« [Les tarifs ont baissé de 7 % depuis cinq ans](#) », a rappelé Lamine Gharbi, le président de la FHP. Alors que les volumes d'actes baissent, au fur et à mesure que les hospitalisations sans séjour se développent, « *le gouvernement a des marges de manoeuvre pour augmenter nos budgets* », a-t-il estimé.

#### **Un « déni de vote » budgétaire**

Les fédérations vont aussi écrire aux commissions des Finances des deux assemblées pour dénoncer un « *déni de vote* », selon l'expression d'Antoine Dubout, président de la Fehap : chaque année, les parlementaires votent [un budget hospitalier qui n'est jamais respecté](#), puisque l'on ponctionne l'enveloppe des établissements (600 millions cette année) pour équilibrer les soins de ville. La mise en réserve comptable de 120 millions pour les soins de ville en 2019 est un pur « *effet d'annonce* », critique Frédéric Valletoux.

Les hospitaliers dénoncent également [la réforme des transports sanitaires](#). Depuis octobre, l'hôpital doit prendre en charge les transports inter-établissements. Les appels d'offres sont censés avoir un effet vertueux sur les tarifs, or cela ne se vérifie pas toujours sur le terrain. De plus, les 300 millions d'euros transférés aux établissements en compensation ne suffiraient pas, car les frais de gestion autrefois pris en charge par l'Assurance-maladie n'ont pas été évalués. La réforme favoriserait aussi l'« *ubérisation* », au bénéfice des transporteurs les moins qualifiés.

**Solveig Godeluck**

**::: INTERNATIONAL**

**LE FIGARO – 07/11/2018**

**«Midterms» : Donald Trump perd la Chambre mais se renforce au Sénat**

**VIDÉOS - Les démocrates reprennent la majorité à la Chambre des représentants, mais ils reculent de plusieurs sièges au Sénat.**

Cette fois, les sondages ne se sont pas trompés. Les couleurs du prochain Congrès américain se sont affichées assez vite mardi soir, même si le contour exact des majorités restait à préciser.

Dès 21h30 (3h30 en France), Fox News a projeté la conquête de la Chambre des représentants par les démocrates. Au même moment, Sarah Sanders, la porte-parole de la Maison-Blanche, est apparue tout sourire pour se féliciter de la victoire annoncée des républicains au Sénat. Elle a appelé le nouveau parti majoritaire à la Chambre basse à «légiférer» plutôt que multiplier les enquêtes sur l'Administration Trump. «Le président est toujours prêt à travailler avec le camp adverse», a-t-elle assuré.

Peu après 22 heures, CNN a à son tour projeté une majorité démocrate de 230 à 238 sièges à la Chambre des représentants, soit un gain net de 35 à 42 sièges. Il leur en fallait 23 pour atteindre la majorité de 218 sièges sur 435. Au milieu de la nuit à 4h, ils avaient atteint 219 sièges. Au Sénat, à l'inverse, les démocrates devaient perdre du terrain avec la défaite annoncée des sortants en Floride, dans l'Indiana, le Dakota du Nord, le Missouri et peut-être le Montana.

**«Une vague bleue» selon les démocrates**

[Au Texas, Beto O'Rourke a longtemps menacé le sortant Ted Cruz](#), avant de s'incliner dans cet État solidement républicain. Mais l'enthousiasme suscité par sa campagne a entraîné des gains à la Chambre, avec la victoire inattendue de l'ancien joueur de football américain Colin Allred au nord de Dallas et celle - projetée - de MJ Hegar au nord d'Austin.

Les démocrates ont taillé des croupières aux républicains dans l'électorat modéré des banlieues, où Trump est impopulaire. En Virginie, dans l'Illinois, en Pennsylvanie, au Kansas, le même phénomène a balayé les sortants républicains.

Compte tenu des effets du charcutage électoral, les démocrates célébraient mardi soir une «vague bleue», dont la hauteur restait toutefois à mesurer avec précision. Plus d'une demi-douzaine de sièges détenus par les républicains étaient également en danger en Californie, où les résultats étaient attendus dans la nuit.

## Nombre record de représentants des minorités ethniques ou sexuelles

Les commentateurs évoquaient aussi une « vague arc-en-ciel », avec un nombre record de représentants des minorités ethniques ou sexuelles élus au Congrès. D'après les sondages de sortie des urnes, deux thèmes ont dominé les motivations des électeurs: Trump et l'assurance-maladie.

Dans la bataille pour le contrôle des gouvernorats (trente-six étaient en jeu), les démocrates étaient aussi en passe de réduire la domination républicaine en prenant le pouvoir dans l'Illinois, le Michigan, le Nouveau-Mexique et même le Kansas.

Après avoir tweeté toute la journée pour encourager ses partisans à voter en faveur de son camp, Donald Trump pouvait au moins se féliciter des bons résultats de candidats qu'il a soutenus avec énergie dans la dernière ligne droite de la campagne. C'est notamment le cas en Floride où Ron DeSantis et Rick Scott, deux de ses émules les plus enthousiastes, ont été élus respectivement gouverneur et sénateur, comme en Géorgie, où Brian Kemp dominait plus nettement Stacey Abrams que les sondages ne l'avaient anticipé.

« Demain sera un jour nouveau en Amérique », a proclamé dans la soirée Nancy Pelosi, qui espère récupérer le perchoir de speaker. À 78 ans, elle pourrait cependant être contestée par la nouvelle génération d'élus. « Nous allons restaurer l'équilibre des pouvoirs voulu par la Constitution », a-t-elle annoncé, promettant de travailler à « l'unité du pays » et de « prendre des initiatives législatives fortes ».

Le contrôle de la Chambre confère à l'opposition la capacité de bloquer les projets législatifs du président et de placer son Administration sous surveillance. La consolidation de sa majorité au Sénat permettra cependant à Donald Trump de faire approuver ses nominations, notamment dans les tribunaux fédéraux, et de bénéficier d'un appui utile dans la mise en œuvre de sa politique étrangère.

La paralysie du Congrès et le harcèlement du président ne sont pas exclus, mais à un coût politique qu'il revient aux démocrates d'évaluer dans la perspective de la présidentielle en 2020. Vers minuit, la Maison-Blanche a fait savoir que le président avait téléphoné à Nancy Pelosi pour la féliciter.

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/international/2018/11/07/01003-20181107ARTFIG00026-midterms-donald-trump-perd-la-chambre-mais-se-renforce-au-senat.php>

**Philippe Gélie**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

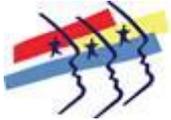
Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

